



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. GILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. DOUHAIT, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. BRIOT, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. BEKHTAOUI, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BERNARD, M. DODET, M. SAUNIE
pouvoir à M. BOUHELIER, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT,
Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M.
BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

**OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Affaires Foncières - LONGVIC - Zone d'Activités
Dijon-Longvic - Constitution d'une réserve foncière - Acquisition de terrains**

Pour faire suite à l'abandon par le groupe I.F.F. du site de Longvic, d'une superficie d'environ 10 ha, 5 ha ont fait l'objet d'une reprise par BTC (Bourgone Terre de Culture) en vue de l'implantation d'activités liées à la meunerie.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, le Grand Dijon a souhaité assurer la maîtrise foncière des terrains restants, en nature de terres agricoles, en vue de réaliser une réserve foncière d'intérêt communautaire permettant à terme, l'accueil d'activités économiques.

Pour faire suite à l'accord intervenu avec le groupe I.F.F., il est proposé d'acquérir cette propriété au prix de 1 000 000 € toutes indemnités comprises, lequel prix est conforme à l'évaluation des Services Fiscaux.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'acquérir** sur le groupe I.F.F. France – 47, rue Victor Hugo – BP 38 – 92270 BOIS-COLOMBES, trois parcelles de terrain situées dans la Zone d'Activités de Dijon-Longvic, d'une superficie totale de 51 381 m², cadastrées section BV n° 8 de 1 011 m², n° 15 de 48 890 m² et n° 18 de 1 480 m² ;
- **De dire** que cette acquisition sera réalisée au prix de 1000 000 €, lequel prix conforme à l'évaluation des Domaines, sera financé sur le crédit ouvert au budget principal de l'exercice en cours ;
- **De dire** que la régularisation de cette acquisition interviendra par acte notarié ;
- **D'autoriser** le Président à signer au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise tous actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme.
Le Président



Publié le **31 MARS 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 AVR. 2006



COMMUNE DE LONGVIC

SECTION : BV

PREFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :
- 4 AVR. 2006



VU pour être annexé à la délibération
du Conseil du 10 MARS 2006
DIJON, le 10 AVR. 2006.
LE PRÉSIDENT

Michel Lignier

